

En souffrance, la salariée de l'Agglo brise le silence

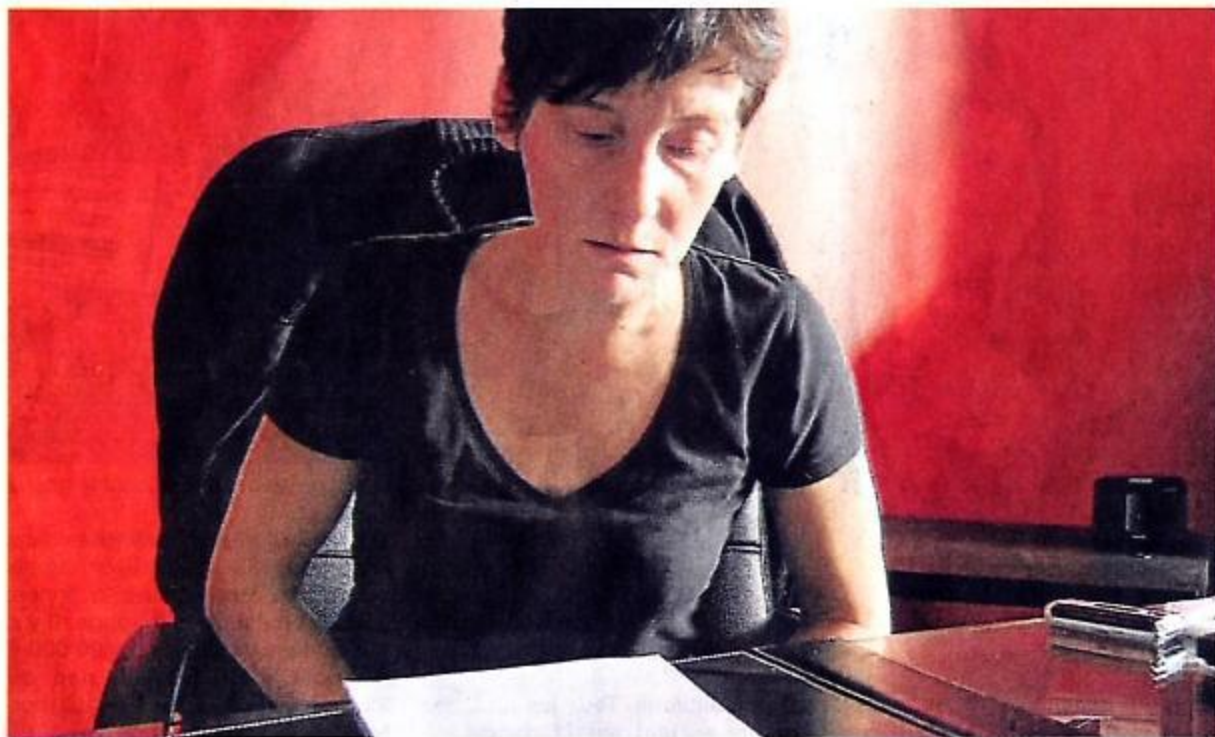
Christelle Mazel, la programmatrice du Théâtre Saint-Louis mise au placard, raconte son désarroi. Elle a porté plainte pour harcèlement moral et déposé une requête au tribunal contre la suppression de son poste.

C'est une femme brisée qui se présente à la presse. Épuisée physiquement et nerveusement, en proie aux doutes, victime d'insomnies. Une femme acculée, « **terrée** » chez elle depuis un an. Plusieurs fois au cours de l'entretien, elle fonda en larmes. Christelle Mazel, 37 ans, était la programmatrice du nouveau Théâtre Saint-Louis, ce grand paquebot culturel qui trône à l'entrée de ville. Elle arrivait à Cholet enthousiaste, elle ne soupçonnait pas l'abîme dans lequel elle allait plonger.

En charge d'une compagnie de danse au Quartz à Brest, puis directrice d'un théâtre à Mende en Languedoc-Roussillon, et enfin responsable du spectacle vivant à Grenoble, Christelle Mazel avait été recrutée par deux hauts responsables de la Communauté d'agglomération du Choletais (Cac) en janvier 2012. L'intitulé de son poste est explicite : « **Chargée de programmation du service du Théâtre** ». Elle doit proposer les spectacles du TSL, rencontrer de nouveaux publics dans les établissements scolaires. Mais quatre jours après sa prise de poste, une réunion du comité de programmation donne le ton. Son élu de référence la coupe : « **Ici, ce n'est pas je propose, mais on propose !** »

« **Illégalité** »

Christelle Mazel, elle, explique avoir toujours voulu « **valoriser les propositions** » de son équipe « **sans faire preuve d'ingérence** ». Mais peu de temps après, c'est le même élu qui l'épingle : « **Ce n'est pas à vous d'aller voir les collègues, c'est à moi !** » Sa confiance, alors qu'elle « **pensait bien faire** », est sapée. Sur le terrain, elle recueille des échos positifs de son travail. À l'inverse, dans les couloirs de la collectivité, ce serait « **tout le Choletais qui se plaint** » d'elle. Quatre jours après l'inauguration du



Christelle Mazel, venue à Cholet pour chapeauter le service programmation du Théâtre Saint-Louis, a été « placardisée ».

théâtre en septembre 2012, pour lequel elle reçoit, avec toute son équipe, les félicitations de la hiérarchie, celle-ci la convoque. Son comportement serait si « **exécration** » qu'on lui donne « **six mois pour trouver un autre poste** ».

Elle retourne à son bureau, pétrifiée. Se confie à ses collègues, qui interpellent l'un des responsables de la culture. Ce dernier, dans les murs depuis près de deux décennies, ne bougera pas le petit doigt : après un échange avec l'élu de référence, il sait sa place en balance. C'est le « **devoir de réserve** » poussé à l'extrême. Le 9 janvier 2013, la programmatrice du TSL est informée par courrier de sa mutation, du jour au lendemain, au musée d'Art et d'histoire, à faire l'inventaire des œuvres.

La salariée présente alors une requête auprès du tribunal administratif. La Cac anticipe, et par un arrêté du 11 juin 2013, la réaffecte à son poste. « **L'Agglo reconnaît ainsi l'illégalité de sa mutation** », précise son avocat, M^e Frédéric Hardy. Mais le mauvais feuillet n'est pas terminé. Le 1^{er} octobre, la Cac propose la suppression de son poste au comité technique paritaire. Le 21 octobre, le conseil d'Agglo entérine la décision.

Christelle Mazel a déposé plainte pour harcèlement moral en juillet. Et la semaine prochaine, c'est une requête au fond et en référé qui va être déposée au tribunal administratif pour « **suspendre et annuler la décision** » du conseil d'Agglo, indique son avocat. Qui va produire, à nouveau, les conclusions du service

pathologies professionnelles du centre hospitalier d'Angers. Selon le médecin qui a examiné la programmatrice, il ne s'agirait pas d'un problème de personne. Les soucis d'ordre médical de Christelle Mazel seraient, en fait, imputables au service. Et il tire la sonnette d'alarme, inquiet pour les autres agents de l'Agglo. Les difficultés rencontrées par la salariée ne seraient donc pas inhabituelles au sein de la collectivité, si l'on se réfère, par exemple, au cas de la directrice de la maison de retraite de Trémentines, mise à pied. Christelle Mazel, en arrêt maladie jusqu'en janvier 2014, parle de « **méchanceté à l'état pur** ». La Cac, contactée, n'a pas répondu à nos sollicitations.